

Tout savoir
SUR ...

L'ASSURANCE CAMPING-CAR CARAVANE REMORQUE

L'assurance d'être
bien assuré

Qu'est-ce que l'Assurance Camping-car, Caravane, Remorque ?

L'Assurance Camping-car, Caravane, Remorque vient en complément de l'Assurance Automobile Société Générale. Elle comprend les garanties essentielles pour une protection complète de votre camping-car, de votre caravane ou de votre remorque et des services d'assistance performants.

Que permet-elle ?

L'Assurance Camping-car, Caravane, Remorque Société Générale permet de répondre au besoin d'assurance obligatoire, et notamment :

- de couvrir les dommages subis par le véhicule (camping-car, caravane ou remorque) en cas d'accident, de vol, ...
- de bénéficier de services d'assistance où que vous soyez
- pour les camping-cars, de couvrir les dommages corporels subis par les conducteurs autorisés et leurs passagers.

Pour les caravanes et les remorques, le véhicule qui tracte la caravane ou la remorque doit être assuré auprès de Sogessur.

Comment fonctionne-t-elle ?

L'Assurance Camping-car, Caravane, Remorque Société Générale s'articule autour :

- d'une formule unique qui comprend des garanties et des services d'assistance.

	Camping-car	Caravane	Remorque
--	-------------	----------	----------

Principales garanties

Responsabilité civile			
Défense pénale et recours suite à accident			
Incendie, attentat, évènements naturels			
Vol			
Bris de glaces			
Catastrophes naturelles			
Catastrophes technologiques			
Dommages tous accidents dont vandalisme			
Contenu	2 000 EUR		
Protection du conducteur	option		

Services d'assistance

Assistance aux personnes			
Assistance aux véhicules			
Assistance 0 km en cas de panne, accident et vol			
Véhicule de remplacement	jusqu'à 3 jours		

L'ASSURANCE CAMPING-CAR CARAVANE REMORQUE

- d'une option Protection du Conducteur (uniquement pour les camping-cars). Elle permet d'indemniser les dommages corporels subis par les conducteurs autorisés du véhicule, en cas d'incapacité permanente supérieure à 5% et jusqu'à un plafond de 305 000 EUR. Et si vous louez un véhicule à titre exceptionnel (déménagement, location we, ...), elle vous protège aussi !
- en cas de destruction ou de disparition de votre véhicule (camping-car, caravane ou remorque), vous bénéficiez d'un remboursement en valeur d'achat pour les véhicules de moins de 6 mois.

En cas de panne, d'accident et de vol bénéficiez pour les camping-cars, de services d'assistance performants :

- L'assistance 0 km : notre partenaire Mondial Assistance est à votre disposition 7j / 7 et 24h / 24. Que vous soyez devant chez vous ou à des milliers de kilomètres, ses équipes mettent en œuvre la solution qui convient : remorquage ⁽¹⁾, rapatriement sanitaire, hébergement éventuel.
- Un véhicule de remplacement ⁽¹⁾: si votre camping-car est immobilisé pour une durée supérieure à 2 jours et pour un temps de main d'œuvre supérieur à 4 heures, nous mettons à votre disposition un véhicule de remplacement (automobile de catégorie A, B ou C) gratuitement jusqu'à 3 jours.

Quels sont ses atouts ?

La désignation possible de plusieurs conducteurs (conjoint, enfants de moins de 26 ans) sur le contrat.

Les Plus Tranquillité :

- **Le remboursement des mensualités de prêt**

Si vous financez l'achat de votre véhicule (camping-car, caravane ou remorque) avec un prêt Société Générale, nous prenons en charge :

- > 1 mensualité de votre prêt en cas d'accident si le montant des réparations dépasse 1 524 EUR TTC, même si le sinistre n'est pas garanti,
- > jusqu'à 3 mensualités de votre prêt en cas de destruction totale ou de vol de votre véhicule.

- **La double assurance** : lors de l'achat d'un nouveau véhicule (camping-car, caravane ou remorque) que vous souhaitez assurer chez Sogessur, nous maintenons gratuitement les garanties de votre ancien véhicule pendant un mois si nous l'assurons déjà. Vous pouvez ainsi négocier sa vente sans souci d'assurance.

L'ASSURANCE CAMPING-CAR CARAVANE REMORQUE

Quel en est le coût ?

Le montant de la prime d'assurance varie en fonction des caractéristiques de votre véhicule (camping-car, caravane ou remorque) et de votre profil (âge, nombre d'années de permis, antécédents d'assurance, ...), votre conseiller est à votre disposition pour vous en parler.

Vos questions/ nos réponses

Mon contrat actuel n'arrive à échéance que dans plusieurs mois : comment faire ?

Vous pouvez souscrire dès aujourd'hui, nous vous garantissons le tarif jusqu'au jour où votre contrat prendra effet. De plus, nous nous chargerons en temps voulu de la résiliation de votre contrat actuel.

(1) Cette garantie s'applique en France métropolitaine et dans tous les pays dont la liste est mentionnée dans les Conditions Générales.

Contrat d'assurance dommages de SOGESSUR, d'assistance de Fragonard Assurances (prestations mises en œuvre par Mondial Assistance) et de Défense pénale et recours suite à accident de la Direction Protection Juridique et Fiscale d'Aviva Assurances. Entreprises régies par le Code des assurances. Contrats présentés par la Société Générale, en sa qualité d'Intermédiaire en assurances. Immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr). Offre valable en France métropolitaine et soumise à des conditions d'éligibilité. Les événements garantis, les conditions et exclusions figurent au contrat.

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'ÉQUIPE  SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale, DCMA/CCM – Tour Granite – 75886 Paris Cedex 18, S.A au capital de 975 339 185 EUR, 552 120 222 RCS Paris, Siège Social 29, Bd Haussmann, 75009 Paris.